



Commerce | La prime syndicale augmente!

E.R. : Stijn Vandercruysse Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

11/7/18

Vous travaillez dans un commerce de détail alimentaire, une grande entreprise de vente au détail ou un grand magasin ? Votre prime syndicale va augmenter !

Quel est le montant de la prime désormais ?

La prime sera portée de 135 euros à 145 euros par an pour les travailleurs qui payent leur affiliation au tarif plein. Pour les travailleurs qui bénéficient d'un tarif préférentiel, la prime passe de 67,50 euros à 72,50 euros par an.

Pourquoi la prime est augmentée ?

L'accord sectoriel prévoyait cette augmentation, néanmoins, pour qu'elle devienne effective, il fallait que l'arrêté soit publié au Moniteur belge. Puisque cet arrêté a **ENFIN** été publié, nous pourrons dès cette semaine signer de nouvelles CCT.

Et si ma prime syndicale venait d'être payée ?

Lorsque les CCT seront signées, le service Prime syndicale pourra procéder à la modification de la prime comme cela a été convenu.

Vous avez d'autres questions ?

N'hésitez pas à prendre contact avec [votre secrétariat CGSLB](#)

En s'affiliant à la CGSLB, vos collègues, vos amis et les membres de votre famille peuvent aussi bénéficier des avantages de l'affiliation : <http://www.cgsלב.be/fr/avantages>

Vous voulez vous affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>